



?? Prospection caritative : quelles règles l'association doit-elle respecter ?

Fiche pratique publié le 08/02/2024, vu 2418 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Les associations peuvent se transmettre, entre elles, des fichiers de donateurs ou de contacts. Elles doivent cependant respecter certaines règles posées par le RGPD.

[Téléchargez le Guide pratique de l'association ?](#)

Sur l'obligation générale d'information :

Les personnes (donateurs/contacts) doivent être informées de manière complète et précise ; ainsi, il convient de transmettre :

- l'identité et les coordonnées de l'organisme (responsable du traitement de données) ;
- les finalités : les personnes doivent être informées de l'utilisation des données à des fins caritatives ;
- la base légale du traitement de données ;
- le caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et les conséquences pour la personne en cas de non-fourniture des données ;
- les destinataires ou catégories de destinataires des données : les personnes doivent être informées de la possible transmission des données à des partenaires du secteur caritatif à des fins de prospection caritative ;
- la durée de conservation des données ;
- les droits des personnes concernées ;
- les coordonnées du délégué à la protection des données de l'organisme, s'il a été désigné, ou d'un point de contact sur les questions de protection des données personnelles ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Sur le droit d'opposition :

Les personnes doivent pouvoir s'opposer à la collecte de données personnelles de manière simple et gratuite au moment de la collecte de donnée et à tout moment à l'occasion de la prise de contact.

La CNIL prévoit ici la possibilité de l'opt out c'est-à-dire qu'à défaut d'avoir exprimé son opposition (par exemple en cochant une case), la personne pourra recevoir des sollicitations à des fins caritatives par l'organisme collecteur ou par ses partenaires.

Enfin, la CNIL indique que l'organisme qui reçoit les fichiers de donateurs/contacts à des fins caritatives devient responsable de traitement et doit donc en informer les personnes concernées

au plus tard lors d'une première communication en précisant notamment la source d'où proviennent les données personnelles. A ce titre, l'organisme doit donc également informer les personnes sollicitées de leur droit d'opposition et des modalités.

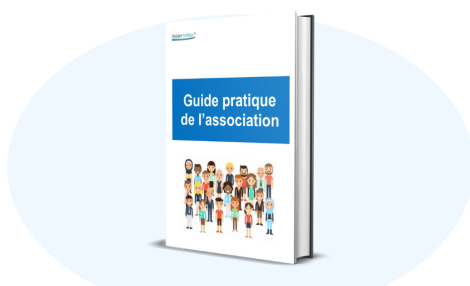
Source: francegenerosite.org

Pour plus d'infos : [Réduction d'impôt pour dons à une association : quel montant en 2022 ?](#)

Voir aussi notre guide : [Recevoir des dons](#)

Guide pratique de l'association

Edition 2022



Créez et gérez facilement votre association

Télécharger →

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
- [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
- [Comment déduire un don sur l'impôt sur la fortune immobilière ?](#)
- [A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
- [Comment évaluer un don en nature ?](#)
- [Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don ?](#)
- [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
- [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)

- Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?
- Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?
- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
- Comment trouver un sponsor pour financer une association ?

Guide pratique de l'association

- Formalités de création
- Cotisations, dons et subventions
- Assemblées générales
- Rémunération des dirigeants
- Modification des statuts et dissolution

[Télécharger mon guide ?](#)

Image not found or type unknown